

L'ÉCO DU MARDI | L'APPRENTISSAGE : MAXIMISER SES CHANCES DE DÉCROCHER UN EMPLOI

Publiée le mardi 01 Septembre 2015 - L'éco du mardi

"Il y a 30 ans, l'apprentissage était dévalorisé. Aujourd'hui, cette image a bien changé. L'apprentissage c'est la voie royale", martèle le président de la CCI Nîmes Henry Douais.

La chambre consulaire avec celle des Métiers et de l'Artisanat dispensent des formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Un enseignement à la fois théorique et pratique, puisque le jeune passe la moitié de son temps en entreprise.

Chaque année 4000 étudiants de 16 à 25 ans sont pris en charge par la Chambre de commerce et d'industrie via son organisme CCI Sud Formation. Celui-ci propose une soixantaine de diplômes allant du CAP au bac + 5. Dans le Gard, les secteurs sont multiples : hôtellerie, restauration, mécanique, santé, coiffure mais également tourisme et management. Méconnus, les diplômés en management préparent les jeunes à devenir organisateur de réception, de banquet ou manager d'un établissement (BAC +3). Par ailleurs, on retrouve à Alès des BTS dans la conception et réalisation en chaudronnerie industrielle. Des formations uniques dans la région Languedoc-Roussillon.

90% des jeunes formés trouvent du travail, selon la CCI

Selon la CCI : 90 % de jeunes ont réussi leurs examens (toutes sections confondues) en 2014. Des chiffres très satisfaisants, additionnés à ceux de leur employabilité :

"90% des jeunes formés parviennent à trouver du travail. L'alternance est aujourd'hui une filière d'avenir dans notre économie moribonde", certifie le président de la CCI Alès Cévennes Francis Cabanat, le regard braqué sur les 25% de jeunes chômeurs en France.

Le secret de l'apprentissage ? La pratique. La période en entreprise permet au jeune d'acquérir de l'expérience et de se familiariser avec le milieu professionnel dans lequel il souhaite s'insérer. Seule difficulté : trouver l'entreprise, condition sine qua non pour faire sa formation. Pour les aider, les CCI du Languedoc-Roussillon possèdent un réseau de 2 000 entreprises partenaires. "Aujourd'hui, l'apprentissage c'est l'occasion pour les chefs d'entreprise de transmettre un savoir-faire", assurent les chambres consulaires. Au-delà de ce beau principe, les gouvernements successifs mettent en place différentes mesures incitatives pour exonérer les entreprises de certaines de leurs charges.

Les nouvelles mesures du gouvernement

En mai, le ministre du Travail, François Rebsamen, a annoncé que les TPE qui recruteront un jeune de moins de 18 ans en apprentissage bénéficieront de la gratuité au cours de la première année. Concrètement, elles recevront 4 400 € par versements trimestriels, auxquels s'ajoutent les aides de la Région (1000€/an) et le crédit d'impôt (1600€). De plus, si l'entreprise recrute un nouvel apprenti ou un apprenti supplémentaire, elle recevra 1 000€ supplémentaires d'aide ; l'exonération totale des charges restant toujours de vigueur.

Par ailleurs, un effort tout particulier a été fait envers les jeunes des quartiers défavorisés, ciblés par la politique de la ville. À travers le dispositif "réussite apprentissage" 10 000 d'entre eux bénéficieront dès la rentrée d'un accompagnement spécifique, allant de la définition du projet d'entrée en apprentissage jusqu'à son suivi durant son cursus. Pour montrer l'exemple, l'État lui-même a décidé dès septembre de prendre 4 000 apprentis dans la fonction publique, puis 6 000 supplémentaires à la rentrée 2016. Aux acteurs économiques à présent de faire ou non la réussite de ce nouveau programme.

